



## PROCÉDURE DOCUMENTATION

P 15-02

Rév 03

P 1 de 7

### Approbation

Patrick Semal  
Chef de Service SSP

Rédigé par: Chef de Service SSP

### Table des matières

1	Objet et domaine d'application .....	1
2	Définitions et abréviations.....	1
3	Méthode de travail .....	2
3.1.1	Généralités .....	2
3.1.2	Enregistrement à l'entrée à l'IRSNB.....	2
3.1.3	Enregistrement des spécimens à l'entrée en collection .....	3
3.1.3.1	Spécificités de la collection Anthropologie et Préhistoire.....	3
3.1.3.2	Spécificités de la collection Entomologie .....	3
3.1.3.3	Spécificités de la collection Géologie.....	3
3.1.3.4	Spécificités de la collection Invertébrés récents .....	3
3.1.3.5	Spécificités de la collection Paléontologie.....	4
3.1.3.6	Spécificités de la collection Vertébrés récents.....	4
3.1.4	Identification des spécimens .....	4
3.1.4.1	Spécificités de la collection Anthropologie et Préhistoire.....	4
3.1.4.2	Spécificités de la collection Entomologie .....	5
3.1.4.3	Spécificités de la collection Géologie.....	5
3.1.4.4	Spécificités de la collection Invertébrés récents .....	6
3.1.4.5	Spécificités de la collection Paléontologie.....	6
3.1.4.6	Spécificités de la collection Vertébrés récents.....	6
3.1.5	Numérisation des spécimens et de la documentation associée .....	7
4	Documents de référence .....	7
5	Suivi des modifications .....	7

## 1 Objet et domaine d'application

Cette procédure décrit les modalités de documentation des spécimens et des objets associés des collections de l'IRSNB.

## 2 Définitions et abréviations

Collection d'Anthropologie et Préhistoire: la collection d'Anthropologie et Préhistoire comprend tous les spécimens anthropologiques récents ou fossiles, tous les spécimens de nature archéologique ou ethnographique, ce compris des restes de faune provenant de fouilles archéologiques et présentant des marques d'activités anthropiques.

Collection d'Entomologie: la collection d'entomologie comprend tous les insectes récents, tous les arachnomorphes (Acari - les acariens, Ixodida - tiques, Amblypygi - les amblypyges, Araneae - les araignées, Opiliones - les opilions, Palpigradi - les microscorpions, Pseudoscorpiones - les pseudoscorpions, Ricinulei - les ricinulides, Schizomida - les schizomides, Scorpiones - les scorpions, Solpugida - les solifuges, Thelyphonida, ...) et tous les myriapodes (Diplopoda, Chelicera, ...), Collembola et Diplura.

Collection de Géologie: la collection de Géologie comprend des roches, des minéraux, des météorites et des descriptions de forages et d'affleurements.

Collection des Invertébrés récents: la collection des Invertébrés récents comprend tous les invertébrés vivants ou récemment éteints, y compris ceux du quaternaire (holocène et pléistocène), hormis les insectes, les



## PROCÉDURE DOCUMENTATION

P 15-02

Rév 03

P 2 de 7

arachnomorphes et les myriapodes. Les collections traitent aussi bien les collections belges que les collections étrangères de référence.

Collection de Paléontologie: la collection de Paléontologie comprend tous les spécimens fossiles de tous les groupes de la systématique à l'exception des spécimens fossiles de la collection d'Anthropologie et Préhistoire et de certains spécimens inclus dans les autres collections de l'IRSNB.

Collection des vertébrés récents: la collection des vertébrés récents comprend tous les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères, à l'exception des spécimens récents de la collection d'Anthropologie et Préhistoire.

Objet associé: tout objet associé à un spécimen, par exemple un nid d'oiseau ou de termite.

IG: Inventaire Général

SGB: Service Géologique de Belgique

Lithothèque: collection de roches pétrographiques

Carothèque: collection de roches sous forme de « carottes »

ABS: Access & Benefit Sharing (voir aussi Nagoya Protocol)

Inspire: Infrastructure for Spatial Information in the European Community.

### 3 Méthode de travail

#### 3.1.1 Généralités

Tous les documents réalisés, dans le cadre de ses missions scientifiques, par le personnel statutaire, contractuel ou bénévole, comme les carnets de terrain, les cartes, les notes de recherche, les rapports, les fichiers électroniques, les photographies argentiques (y compris les négatifs) ou digitales, les dessins, les catalogues, les documents relatifs à la préparation ou à l'étude des spécimens ou objets sont la propriété de l'IRSNB.

Comme les collections dont elles sont issues, les bases de données taxonomiques ou autres, les listes et toutes les informations qu'elles contiennent sont, sauf exception, la propriété de l'IRSNB. L'accès aux données est géré par des conventions internationales (ex. Inspire), des accords bilatéraux ou des accords spécifiques.

La valeur d'une collection est toujours proportionnelle à la quantité et la qualité des informations qui l'accompagnent. L'information contextuelle fait partie des collections et sera conservée par les Directions Opérationnelles scientifiques ou, à leur demande, dans des lieux de stockage gérés par le Service Scientifique du Patrimoine. Ce dernier assure la numérisation de la documentation scientifique et les contacts avec les Archives générales du Royaume afin de respecter les prescriptions légales relatives aux archives.

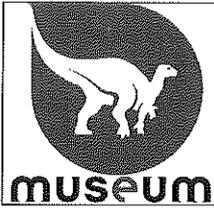
Chaque entrée en collection est accompagnée d'une documentation la plus complète possible, cette documentation peut prendre différentes formes comme:

- Carnet(s) de récoltes avec données géo temporaires, écologiques, éthologiques, etc. ainsi que des métadonnées comme nom du récolteur, nom de l'expédition, etc.
- Base(s) de données (y compris des relevés en fichier électronique)
- Etiquettes originales associées aux spécimens
- Les permis de récoltes, d'exportation, d'importation, etc.

#### 3.1.2 Enregistrement à l'entrée à l'IRSNB

Chaque acquisition, quel qu'en soit le mode, qu'elle concerne un ensemble ou un objet isolé, doit être documentée et reçoit, à son entrée à l'IRSNB, un numéro d'inventaire général (IG).

Le produit des collectes de terrain réalisé par les membres de l'IRSNB est également concerné par cet enregistrement. Avant ou directement après la mission de collecte, le responsable de la mission demande un numéro d'inventaire général (IG) pour l'ensemble du matériel récolté si une partie de celui-ci est susceptible de rentrer en collection à l'IRSNB. Il établit clairement le statut des objets, en particulier celui des objets qui pourraient retourner dans le pays de récolte après étude ou qui devraient être partagés entre les Institutions ayant collaboré à cette mission.



## PROCÉDURE DOCUMENTATION

P 15-02

Rév 03

P 4 de 7

### 3.1.3.5 Spécificités de la collection Paléontologie

Les nouveaux spécimens sont enregistrés dans la base de données ad-hoc: Vertébrés Fossiles, Invertébrés Fossiles ou Paléobotanique-Micropaléontologie.

### 3.1.3.6 Spécificités de la collection Vertébrés récents

Lors de l'entrée en collection, les nouveaux spécimens sont enregistrés dans des registres papier en fonction des groupes de vertébrés: poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères.

Les nouveaux spécimens types sont enregistrés dans un registre spécifique.

Tous les nouveaux spécimens sont également encodés dans DaRWIN.

### 3.1.4 Identification des spécimens

Le Service Scientifique du Patrimoine assure l'identification administrative des spécimens de manière permanente.

- Cet identifiant doit être marqué sur le spécimen ou sur une étiquette accompagnant celui-ci.
- L'étiquette sera établie en conformité avec les pratiques de la collection et au regard des standards internationaux en vigueur. Elle portera par exemple : le numéro de registre, le nombre d'exemplaires, le nom du genre et de l'espèce, la localité et la date de prélèvement, le nom du récolteur, le nom du déterminateur, ...
- Le marquage et l'étiquette qui accompagnent un spécimen doivent être considérés comme faisant partie intégrante de celui-ci. Il est interdit de les supprimer ou de les rendre illisibles par quelque procédé que ce soit. Toutes les précautions doivent être prises pour ne pas supprimer ou mutiler les étiquettes, qu'elles soient attachées au spécimen, immergées avec lui dans un liquide conservateur ou apposées sur un support quelconque.

Si le spécimen a été acquis avec une étiquette, cette dernière est conservée. Les éventuelles étiquettes originales sont vérifiées et si nécessaires adaptées par le conservateur ou les gestionnaires de collection (couleur des étiquettes, lisibilité, informations complètes, etc.).

De nouvelles étiquettes sont ajoutées pour les spécimens qui n'en possèdent pas ou pour lesquels l'étiquette ne présente pas toutes les informations requise.

Si l'état de conservation de l'étiquette est inquiétant il faut tenter de la restaurer, la reproduire ou la recopier et la joindre à l'étiquette originale.

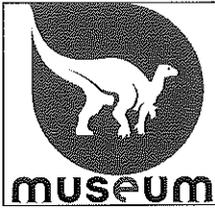
En cas de ré-identification d'un spécimen, la nouvelle étiquette est ajoutée à (aux) l'étiquette(s) déjà présente(s) et les modifications sont faites dans les registres et/ou dans les bases de données. L'ancienne étiquette ne peut jamais être jetée.

#### 3.1.4.1 Spécificités de la collection Anthropologie et Préhistoire

Pour chaque spécimen, il est mentionné sur une ou plusieurs ou par marquage sur le spécimen:

- Numéro d'IG
- Identifiant unique du spécimen
- Localité (optionnel)
- Informations géo-stratigraphiques (optionnel, uniquement sur l'étiquette)

Par ailleurs, lorsque c'est possible (le spécimen est assez grand, solide, ...), le numéro de registre est inscrit de manière permanente directement sur le spécimen en suivant en suivant l'instruction Inscription Anthropologie et Préhistoire.



## PROCÉDURE DOCUMENTATION

P 15-02

Rév 03

P 3 de 7

Le Service Financier gère l'inventaire général des collections. Cet inventaire assure la traçabilité des collections et ne signifie pas une mise obligatoire au patrimoine de l'Etat.

### 3.1.3 Enregistrement des spécimens à l'entrée en collection

Chaque spécimen est caractérisé par un IG et par une entrée effective à l'IRSNB. Toutefois, l'entrée en collection correspond à la date où les spécimens sont remis au Service Scientifique du Patrimoine. Cette date peut être différente de plusieurs années de l'attribution de l'IG et de la date d'entrée à l'IRSNB.

L'enregistrement à l'entrée dans les collections de l'IRSNB change profondément le statut des pièces concernées qui sont alors intégrées dans le patrimoine à transmettre aux générations futures et tombent sous la législation relative à la protection et à l'inaliénabilité des collections fédérales.

En ce qui concerne le produit des collectes de terrain par les membres de l'IRSNB, le responsable de la mission fournit au Service Scientifique du Patrimoine la liste des participants, les dates de la mission, le type de matériel récolté, la liste des points de récolte avec leur géo-positionnement, ainsi que toutes les informations jugées utiles pour l'enregistrement du matériel (p. ex. un template d'import DaRWIn au format ABCD-EFG ou -DNA).

Les nouveaux spécimens sont encodés sur base des informations disponibles (fiche IG, étiquettes, documentation associée) par les conservateurs et les gestionnaires de collections dans l'un des registres d'inventaire papier de la collection et/ou dans une base de données de la collection et/ou dans DaRWIn et/ou collections.naturalsciences.be et/ou Virtualcollections. Pour ces trois-derniers, l'encodage ou l'exportation s'effectue en fonction des possibilités en personnel.

Chaque objet isolé ou lot d'objets identiques prélevés au même endroit au même moment, reçoit alors un numéro d'identification unique, par exemple le numéro de registre ou l'identifiant de la base de donnée.

#### 3.1.3.1 Spécificités de la collection Anthropologie et Préhistoire

Les nouveaux spécimens sont enregistrés uniquement dans la base de données MARS.

#### 3.1.3.2 Spécificités de la collection Entomologie

Seuls les nouveaux spécimens types sont enregistrés dans une base de données "Nouveaux-Types 20XX" et reçoivent donc un numéro d'identification unique

#### 3.1.3.3 Spécificités de la collection Géologie

Chaque nouveau spécimen de la collection est enregistré dans une base de données selon le tableau ci-dessous:

Collection	Base de données
Minéraux belges	Access + collections.naturalsciences.be
Minéraux général	Access + collections.naturalsciences.be
Minéraux Drugman	Access + collections.naturalsciences.be
Pétrographie De Vestel	Excel
Pierres naturelles	Access
Lithothèque SGB	Excel
Carothèque SGB (externe)	Excel
Météorites	DaRWIn, Excel, collections.naturalsciences.be
Dossiers forages (descriptions)	Dbf, fichés txt, fiches pdf

#### 3.1.3.4 Spécificités de la collection Invertébrés récents

Le conservateur décide d'enregistrer les nouveaux spécimens soit dans le registre papier "Malacologie" soit dans le registre papier "Invertébrés Récents".

Les nouveaux mollusques types sont enregistrés dans un registre papier "types" ainsi que dans la base de données DaRWIn.

Les nouveaux spécimens types d'invertébrés récents sont enregistrés dans la base de données DaRWIn au fur et à mesure des possibilités.

*Seule la version de ce document disponible sur <https://share.naturalsciences.be> est mise à jour.*

*Date d'impression: 06/11/2017*



## PROCÉDURE DOCUMENTATION

P 15-02

Rév 03

P 5 de 7

### 3.1.4.2 Spécificités de la collection Entomologie

Pour chaque spécimen il est mentionné sur une ou plusieurs étiquettes:

- Coll. IRSNB ou Coll. RBINS ou Coll. KBIN
- Nom scientifique latin du spécimen
- Nom du déterminateur
- Localité de capture
- Date de capture
- Numéro d'IG
- Sexe (optionnel)
- Age/stade (optionnel)
- Nom du récolteur (optionnel)
- Type d'acquisition (optionnel)

Pour les spécimens conservés à sec, la couleur des étiquettes est fonction des codes utilisés pour la répartition des faunes géographiques:

- Rouge : spécimens types
- Blanc: Paléarctique (Europe vers Japon)
- Bleu: Afrique + Madagascar
- Jaune: Faune Orientale (Asie; Inde ->Indonésie)
- Rose: Polynésie
- Orange clair/ blanc cassé: Pol. Arctique & Antarctique
- Vert: Néarctique (Amérique Nord)
- Bordeaux: Néotropique + Mexico (Amérique Sud)
- Orange: Australie
- Gris: Nouveau-Zélande

### 3.1.4.3 Spécificités de la collection Géologie

Pour chaque spécimen (sauf pour les carottes et les dossiers de forage), il est mentionné sur une ou plusieurs:

- Coll. IRSNB
- Numéro IG
- Numéro de registre
- Point d'origine ou nr d'archive SGB
- Nom (uniquement pour les minéraux)

Lorsque cela est possible et d'application, les informations suivantes sont ajoutées:

- Stratigraphie pour des roches
- Numéro original
- Nom pétrographique
- Méthode d'acquisition

L'étiquette est jointe au spécimen, et lorsque cela est pratiquement réalisable, le numéro de registre est inscrit de manière permanente directement sur le spécimen (typex et/ou encre de Chine et vernis)

Le numéro SGB et la profondeur sont notés sur les carottes et leurs emballages.

Les dossiers de forage sont identifiés par le numéro SGB correspondant.



## PROCÉDURE DOCUMENTATION

P 15-02

Rév 03

P 6 de 7

### 3.1.4.4 Spécificités de la collection Invertébrés récents

Pour chaque spécimen il est mentionné sur une ou plusieurs étiquettes:

- Numéro IG
- Nom du taxon (si possible jusqu'au niveau de l'espèce)
- Nombre de spécimens (optionnel)
- Nom du déterminateur (optionnel)
- Date de la détermination (optionnel)
- Localité de récolte avec mention de la hauteur ou de la profondeur si possible (optionnel)
- Date de récolte (optionnel)
- Nom du récolteur (optionnel)
- Statut nomenclatural (seulement pour les types)
- Statut descriptif (seulement pour les spécimens figurés)

### 3.1.4.5 Spécificités de la collection Paléontologie

Pour chaque spécimen des collections générales il est mentionné sur une ou plusieurs étiquettes:

- Numéro d'IG
- Numéro du spécimen
- Coll. IRSNB (optionnel)
- Nom latin du spécimen (optionnel)
- Nom du déterminateur (optionnel)
- Age (optionnel)
- Localité (optionnel)

Pour chaque spécimen des collections Type / Figuré / Référé, il est mentionné sur une ou plusieurs étiquettes :

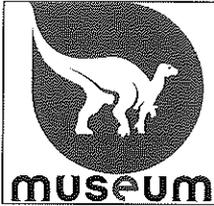
- Numéro du spécimen (IRSNB - ou KBIN - xxx)
- Nom latin du spécimen
- Nom du déterminateur (optionnel)
- Spécimen Type / Figuré / Référé (optionnel)
- Age
- Localité
- Numéro d'IG (optionnel)
- Références de la publication

Par ailleurs, lorsque c'est possible (le spécimen est assez grand, solide, ...), le numéro de registre est inscrit de manière permanente directement sur le spécimen selon l'instruction Inscription Paléontologie.

### 3.1.4.6 Spécificités de la collection Vertébrés récents

Pour chaque spécimen il est mentionné sur une ou plusieurs étiquettes:

- Numéro d'IG
- Numéro du spécimen (registre)
- Coll. IRSNB (optionnel)
- Nom latin du spécimen
- Nom du déterminateur (optionnel)
- Age (optionnel)
- Sexe (optionnel)
- Localité (optionnel)



## PROCÉDURE DOCUMENTATION

P 15-02

Rév 03

P 7 de 7

### 3.1.5 Numérisation des spécimens et de la documentation associée

Les spécimens et la documentation associée font l'objet d'une numérisation multimédia en fonction des besoins et des possibilités techniques selon l'instruction Numérisation de la documentation scientifique et l'instruction Numérisation de spécimens.

Cette numérisation est gérée par le SSP.

### 4 Documents de référence

Code	Titre	Diffusion
-	-	-

### 5 Suivi des modifications

Date	Motif	Version
01/09/2014	Version originale	01
15/09/2015	Révision des documents de référence	02
25/10/2017	Remplacement de l'acronyme MARS par collections.naturalsciences.be	03

